

## Gestion administrative d'un accident de service (agent fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du régime spécial de la sécurité sociale)

DELAIS	ETAPES	DOCUMENTS ASSOCIES
Jour de l'accident	<b>Information</b> de la hiérarchie	
Jour de l'accident	Remise de <b>bons de prise en charge</b>	
<b>Dans un délai de 48 heures suivant son établissement</b> (Si délai dépassé alors conséquences financières pour l'agent)	Transmission de l' <b>avis d'arrêt de travail</b> à l'autorité territoriale (le cas échéant)	
	<b>Demande</b> à l'autorité territoriale de transmission du <b>formulaire</b>	
<b>Dans un délai de 48 heures suivant la demande de l'agent</b> (le cas échéant)	Transmission du <b>formulaire</b> (par voie dématérialisée si la demande le précise)	Formulaire
<b>Dans un délai de 15 jours à partir du lendemain de la survenance</b> (Si délai dépassé alors demande rejetée)	<b>Déclaration</b> de l'accident à l'autorité territoriale (formulaire + certificat médical indiquant la <u>nature et le siège des lésions</u> et durée probable d'incapacité de travail)	
Si impact non décelé immédiatement, le certificat médical peut être établi dans un délai de 2 ans à compter de la date de l'accident. Le délais de déclaration est alors de 15 jours à compter de la date de la constatation médicale.		
<b>Dès réception</b> de la déclaration	<b>Accusé réception</b> , recevabilité à préciser : pièces constitutives et délais (date d'envoi pour laquelle le cachet de la poste fait foi ou date de remise en mains propres)	Modèle d'accusé réception

<p><b>Dans un délai d'1 mois à compter de la date de réception</b> de la déclaration <u>complète</u> A l'issue, les investigations doivent être terminées</p>	<p><b>Instruction de la demande</b> de reconnaissance d'imputabilité au service (enquête administrative : matérialité des faits et circonstances, temps et lieu du service, exercice des fonctions, absence de faute personnelle et circonstances particulières pouvant détacher l'accident du service)</p>	
<p><b>Avant la fin</b> du délai de base</p>	<p>Information de l'agent ou ses ayants droits de la nécessité d'allongement des délais d'instruction si les investigations ne sont pas terminées</p>	
<p><b>Dans un délai de 3 mois supplémentaires</b> si les investigations ne sont pas terminées à l'issue du délai de base</p>	<p><b>Expertise médicale</b> pour vérifier la cohérence entre la lésion et les circonstances (ne doit pas être utilisé comme un moyen d'investigation systématique) Saisine du <b>conseil médical en formation plénière</b> (si faute personnelle et/ou circonstances particulières)</p>	<p>Formulaire de saisine</p>
<p><b>Au terme du délai supplémentaire</b> si les investigations ne sont pas terminées</p>	<p>Placement de l'agent en <b>congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) à titre provisoire</b>, pour la durée d'incapacité de travail indiquée sur le certificat médical initial et certificat médical de prolongation.</p>	<p>Modèle d'arrêté CITIS provisoire</p>
	<p><b>Notification</b> à l'agent de la décision de placement en CITIS à titre provisoire</p>	<p>Modèle de courrier</p>
<p><b>Dès réception de l'avis</b> rendu par le conseil médical (consultatif)</p>	<p><b>Décision motivée</b> en droit et en fait de l'autorité territoriale quant à la reconnaissance de l'imputabilité au service</p>	<p>Modèle d'arrêté</p>

*Exemples de circonstances particulières : Activité dépourvue de tout lien avec le service, circonstances d'ordre privé, état de santé antérieur*

<p>Action à réaliser par l'autorité territoriale</p>
<p>Action à réaliser par l'agent</p>